



Ai-je le droit de faire appel

Par **klyde07**, le **02/07/2010** à **15:51**

Bonjour,
Le 02/07/2010 un verdict a été rendu suite à une affaire me concernant avec mes anciens voisins. Eux me reprochaient de les avoir agressés physiquement et moi d'avoir été agressés par eux. Finalement tout le monde a été relaxé et aucune condamnation n'a été donnée. Ma question est : Ai-je le droit de contester cette décision et faire appel pour un nouveau procès ? Dans l'attente d'une réponse merci.

Par **Maître marque**, le **05/07/2010** à **16:52**

Bonjour,
L'article 497 du CPP précise que la partie civile ne peut faire appel quant à ses intérêts civils seulement.
Aussi, devant ce jugement de relaxe et si vous estimez que cette décision à l'égard de votre adversaire est injuste, vous n'avez aucun moyen d'agir.
Cordialement